



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 2 décembre à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 26/11/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Serge ABOULIN, Christine SIMON.

Excusés :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Michel BEGON

Roland SEUX qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Denis CLAMENS qui a donné procuration à Christian GIRARD

Secrétaire de séance : Sébastien GAGNE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE (DM4 modifiée)

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025-032 du Conseil municipal en date du **15 avril 2025** approuvant le Budget Primitif 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-098 du Conseil municipal en date du **18 novembre 2025** actant la décision modificative relative aux dotations aux amortissements ;

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget jusqu'au terme de l'exercice.

Il est nécessaire de procéder à une réactualisation du budget communal, afin :

- de régulariser les dotations aux amortissements,
- et de provisionner des frais liés aux études,

Cette décision modificative ayant vocation à annuler et remplacer la délibération n° 2025-098 du 18 novembre 2025.

Les modifications portent sur les chapitres, articles et montants suivants :

AMORTISSEMENTS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	1 662,55 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 662,55 €	0,00 €	0,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 662,55 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 662,55 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 662,55 €	0,00 €	1 662,55 €
INVESTISSEMENT				
R-28041512 : Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 662,55 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 662,55 €
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	3 662,55 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	3 662,55 €	0,00 €	0,00 €
R-2041512 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 662,55 €	0,00 €	3 662,55 €
Total Général		5 325,10 €		5 325,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°4 modifiée du Budget Primitif Principal – Exercice 2025 telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires.

Le Maire,

Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,

Sébastien GAGNE

Fait et délibéré le 02/12/2025

Pour extrait certifié conforme